

Revalorisation des allocations chômage

Un deuxième coup de couteau dans le dos des demandeurs d'emploi après l'agrément de la convention du 14 mai !

Alors que le gouvernement a décidé d'agréer, au 1er juillet la convention d'assurance chômage qui va amputer les droits des demandeurs d'emploi de 2 milliards d'euros d'ici 2017, le Medef a imposé une revalorisation quasi nulle des allocations.

Lors du conseil d'administration de l'Unedic le 27 juin a été votée la revalorisation des allocations.

Cette pseudo revalorisation de 0,7% ne portera que sur la partie fixe et sur l'indemnisation minimale, soit une augmentation d'environ 3 € par mois ! L'allocation minimale passe à **28,58€ par jour** - contre **28,38 € / jour** actuellement. Ridicule, alors que les économies faites par la nouvelle convention assurance chômage, sur le dos des demandeurs d'emploi, se montent à 840 millions d'euros par an.

Rien que la baisse du taux de remplacement de 57,4 % à 57 % du salaire brut représente une **diminution de l'allocation de 11 euros sur le mois** pour une personne indemnisée à 1 500 €/mois.

Le conseil d'administration de l'Unedic a été l'occasion de recueillir des informations sur la mise en œuvre de la nouvelle convention : si chaque mois 120.000 demandeurs d'emploi y gagneront des droits supplémentaires (à condition d'accepter n'importe quel petit boulot), 440.000 autres verront leurs droits baisser d'en moyenne 3 jours en raison des nouvelles règles.

Comme nous l'avons dénoncé, la nouvelle convention est un recul des droits des demandeurs d'emploi, une arme pour renforcer la précarité au service du Medef et associés.

La CGT continue d'appeler la mobilisation pour contrer cette double injustice.